

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 OCTOBRE 2012

**PRÉSENTS** : MM. GIRAULT B., Maire, VRILLON J-M., CLAVIER J., COUTANT J-C., MARTINEAU J-Y., MORIN L., PÉGUET G., RACAULT O., VALADE J-M.  
Mmes MERCIER Y., PERRET N., VOLET B.

**ABSENTE** :

Mme Viviane SIMONÉ

Monsieur Jacky CLAVIER a été élu secrétaire de séance.

## **SOCIÉTÉ LIGÉRIENNE GRANULATS**

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation de la Société LIGÉRIENNE GRANULATS de renouvellement et d'extension de la carrière d'Angé, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** au dossier de renouvellement et d'extension de la carrière d'Angé LIGÉRIENNE GRANULATS afin de permettre aux communes, artisans et commerçants de conserver un service de proximité.

## **ROUTE DES HAYES : EXTENSION DES RÉSEAUX**

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération d'extension des réseaux Route des Hayes sur la commune de Faveroles-sur-Cher, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier en date du 28 septembre 2012 de Monsieur le Président du SIDELC, par lequel celui-ci donne une suite favorable à la proposition municipale de réaliser des travaux :

- de distribution d'énergie électrique
- de télécommunications

Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisés par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS	
	H.T €	TVA 19,6 %	TTC €	SIDELC €	COMMUNE €
<b><u>ELECTRICITÉ</u></b>					
Etudes	525,00	102,90	627,90	210,00	315,00
Réseau Basse tension	6 650,00	1 303,40	7 953,40	2 660,00	3 990,00
Divers et imprévus	717,50	140,63	858,13	287,00	430,50

<b>TOTAL</b>	<b>7 892,50</b>	<b>1 546,93</b>	<b>9 439,43</b>	<b>3 157,00</b>	<b>4 735,50</b>
<b><u>TÉLÉPHONE</u></b>					
Etudes	180,00	35,28	215,28		215,28
Génie civil	4 820,00	944,72	5 764,72		5 764,72
Divers et imprévus	500,00	98,00	598,00		598,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 500,00</b>	<b>1 078,00</b>	<b>6 578,00</b>		<b>6 578,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 392,50</b>	<b>2 624,93</b>	<b>16 017,43</b>	<b>3 157,00</b>	<b>11 313,50</b>

Ces chiffres qui ne sont que des valorisations, seront actualisés après la réalisation des études d'exécution et avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas du chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunications afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;

**DONNE** son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération ;

**ACCEPTE** que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de 2 années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération ;

**PREND ACTE** qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de 2 ans suivant la réalisation des études d'exécution, le coût de ces études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;

**DÉCIDE** de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

### **MISE EN PLACE DE LA P.V.R ROUTE DES HAYES : EXTENSION DES RÉSEAUX**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2° d), L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 21 septembre 2010 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Faveroles-sur-Cher ;

- Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur de la « Route des Hayes » justifie des travaux d'extension des réseaux d'électricité et de télécommunications, sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante ;

- Considérant que la commune prend à sa charge la totalité des travaux d'éclairage public,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

Article 1<sup>er</sup> :

**D'ENGAGER** la réalisation des travaux d'extension des réseaux d'électricité et de télécommunications dont le coût total estimé, s'élève à 10 235,50 € H.T :

<b>MONTANT DES TRAVAUX :</b>	
Electricité	7 892,50 € H.T
Téléphone	5 500,00 € H.T
<b>PARTICIPATION DU SIDELC</b> (40 % sur l'électricité)	3 157,00 € H.T
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>10 235,50 € H.T</b>

Article 2 :

**DE FIXER** à 10 235,50 € la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 :

**DE FIXER** le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 2,368 €.

### **P.V.R : CONVENTION**

Dans le cadre de la Participation pour Voiries et Réseaux (P.V.R) et en particulier du projet d'extension des réseaux d'électricité et de télécommunications sur la Route des Hayes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention de versement préalable à la délivrance des autorisations d'occuper le sol, et

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur et Madame JAFFRELOT Jacky et Jacqueline, propriétaires de la parcelle (B N°26) située dans le périmètre du projet d'extension des réseaux.

### **EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL AU TITRE DU CONTRAT DE PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAI**

Dans le cadre du marché des travaux « Extension du Groupe Scolaire », le conseil municipal souhaite déposer un dossier de demande de subvention au titre du contrat de Pays.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional au titre du Contrat de Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais au taux de 20 %.

La demande de subvention porte sur les travaux concernant la mise en accessibilité du groupe scolaire pour un montant total de travaux H.T de 134 550,00 €.

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le devis de l'entreprise CITÉOS concernant l'éclairage de la piste de danse située dans le parc communal est accepté pour un montant H.T de 1919,60 €.

## **DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE**

Dans le cadre du marché des travaux « Extension du Groupe Scolaire », une demande de subvention est déposée auprès du Conseil Général au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Cette demande concerne une partie des travaux pour un montant H.T de 335 550,00 €.

## **AUTORISATION DE STATIONNEMENT**

Lors de sa séance du 27 septembre dernier, la commission départementale des taxis de Loir-et-Cher a donné un avis favorable à la demande de Madame Christèle HÉLARD qui a sollicité la commune pour la création d'une nouvelle autorisation de stationnement. Par conséquent, le nombre d'emplacements de taxis sur la commune est fixé au nombre de trois.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Jean-Michel VRILLON présente un compte-rendu de la réunion de la commission « Tourisme ».

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Bernard GIRAULT